

Par l'Est vers le Sud

QUELQUES PAS SUR LA ROUTE DE WASHINGTON

LA PRÉSENCE de sir Robert Borden à la Conférence de la paix à Paris en 1919 n'a pas été sans importance pour la réalisation de l'autonomie canadienne dans la conduite et la direction des relations étrangères. Pour la première fois, le Canada était représenté à une grande conférence mondiale par un délégué doté des pleins pouvoirs et du statut de plénipotentiaire. Néanmoins, c'est du simplisme que de prétendre que Versailles a marqué l'émancipation du Canada. De même, c'est simplifier à l'extrême que de laisser entendre, en accord avec la « mythologie » canadienne, que le Canada a véritablement acquis son autonomie pendant la décennie suivante lorsque Mackenzie King a rejeté deux conceptions qui allaient de pair : celle d'un Cabinet impérial issu du Cabinet impérial de guerre et celle d'une politique étrangère impériale unifiée. Plus exactement, l'évolution de l'autonomie canadienne en matière d'affaires étrangères a suivi un processus long et lent qui a débuté dès 1870 et a continué jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, sinon plus longtemps. Ce n'est qu'après en avoir admis la complexité qu'on peut parvenir à une compréhension raisonnable de ce phénomène.

L'une des questions qui montrent bien cette complexité, c'est l'établissement de la représentation canadienne à Washington. Le mouvement a commencé sous le gouvernement Borden; il fut maintenu par Meighen et achevé par King. En 1917, lorsque les exigences de la guerre rendirent souhaitable une représentation à Washington, la Mission de guerre canadienne fut créée. On a reconnu à cette époque que même si la mission répondait aux besoins de la situation pendant la durée de la guerre, il n'en faudrait pas moins reconsidérer toute la question de la représentation lorsque les hostilités seraient terminées¹.

Premier mémorandum

Pendant la Conférence de la paix, un document intitulé *Mémorandum des premiers ministres des Dominions sur le droit de légation des Dominions* fut rédigé. Bien qu'il ait atteint une forme quasi définitive à sa troisième rédaction, il n'est pas prouvé qu'il ait été officiellement soumis à Lloyd George, au Gouvernement britannique ou à la délégation de l'Empire britannique à Paris. Le premier projet, qui a été terminé le 6 février 1919, se lisait comme suit :

« 1. Les premiers ministres des Dominions sont convaincus que le temps est venu de reconnaître le droit qu'ont les Dominions de désigner des envoyés diplomatiques auprès des États étrangers et que les mesures voulues devraient être prises immédiatement afin que ce droit puisse être exercé.

¹ Voir les *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, Ottawa (Imprimeur de la Reine), 1968. Volume I, documents 25 à 37, p. 24 à 35.